

Motion du Personnel du Collège La Boétie

réuni le mercredi 06 décembre 2017 - 11h30 à 13h30

Suite à la tentative de suicide sur son lieu de travail de l'un de nos collègues, directement causée par nos rapports insoutenables avec la Principale du Collège La Boétie, nous, personnels du collège, avons exercé notre droit de retrait à compter du mardi 05 décembre 2017.

Nous avons sollicité la venue dans notre établissement d'un représentant de l'Inspection Académique. Ce jour, Mme Laporte, IA DASEN a été dépêchée aux côtés de M. Hivert, conseiller technique mobile auprès du rectorat.

Lors de cette rencontre, Mme Laporte a exposé deux décisions quant à la suite des événements : d'une part, la reconnaissance du droit de retrait des personnels ; d'autre part, la nomination par intérim de Mme Puget au poste de Principale du Collège. Cette dernière nous a informés que La Principale était en arrêt maladie à compter de ce jour, et ce jusqu'au 22 décembre 2017.

A l'issue de cette réunion plénière, et compte tenu de ces informations, les personnels réunis en assemblée générale ont voté la motion comme suit :

- nous reconduisons notre droit de retrait pour la journée de demain, jeudi 07 décembre 2017 dans le but de préparer au mieux le retour des élèves dans des conditions optimales avec tous les services de l'EPL. (60 votes «pour» / 65 votants)
- nous exigeons le maintien du personnel vie scolaire dépêché depuis ce jour par M. Hivert au moins jusqu'à la fin de la période (unanimité)
- nous exigeons que l'enquête administrative débute au plus tard ce Lundi 11 décembre 2017 (unanimité)
- enfin, si la Principale devait reprendre ses fonctions à l'issue de son congé maladie, l'ensemble des personnels reconduirait le mouvement immédiatement.(unanimité)

L'ensemble du personnel du Collège La Boétie réuni ce jour en Assemblée Générale.